

PIECES A FOURNIR, DELAIS ET TARIFS DES FORMALITES DE MUTATION IMMOBILIERE

FORMALITE	PIECES A FOURNIR AU NOTAIRE	PIECES FOURNIES PAR LE NOTAIRE AU CONSERVATEUR	DELAIS	COUTS	ACTES DELIVRES
VENTE	Personnes physiques : - Titre de propriété ; - Pièces d'identité des parties ou tout document tenant lieu Personnes morales : - Les statuts de la personne morale - Déclaration fiscale d'existence ou Registre de commerce - Pièces d'identité du dirigeant ou tout autre document tenant lieu - L'original du titre de propriété (ACD - CMPF - COPIE DU TITRE FONCIER - CERTIFICAT DE PROPRIETE)	Notaire : - Certificat de localisation - Situation fiscale du bien immobilier - Etat foncier. - Lettre de demande de formalité ; - Une expédition en bonne et due forme de l'acte de vente dument signé par les parties et le notaire ; - Les quittances de paiement ; - Le(s) titre (s) de propriété	15 jours	Droit fixe3 000F Taxe de publicité1,2% Droits d'enregistrement 7% Frais15.000F	Certificat de Mutation de la Propriété Foncière Etat foncier
DONATION ENTRE VIFS	Personnes physiques : - Titre de propriété ; - Pièces d'identité des parties ou tout document tenant lieu Personnes morales : - Les statuts de la personne morale - Déclaration fiscale d'existence ou Registre de commerce - Pièces d'identité du dirigeant ou tout autre document tenant lieu - L'original du titre de propriété (ACD - CMPF - COPIE DU TITRE FONCIER - CERTIFICAT DE PROPRIETE)	Notaire : - Certificat de localisation - Situation fiscale du bien immobilier - Etat foncier. - Lettre de demande de formalité ; - Une expédition en bonne et due forme de l'acte de vente dument signé par les parties et le notaire ; - Les quittances de paiement ; - Le(s) titre (s) de propriété	15 jours	Droit fixe3 000F Taxe de publicité1,2% Frais15.000F Droits d'enregistrement (Voir calculateur des droits Art. 735 & suivants CGI)	Certificat de Mutation de la Propriété Foncière Etat foncier
ECHANGE D'IMMEUBLES	Personnes physiques (coéchangistes) : - Titre de propriété ; - Pièces d'identité des parties ou tout document tenant lieu Personnes morales (coéchangistes) : - Les statuts de la personne morale - Déclaration fiscale d'existence ou Registre de commerce - Pièces d'identité du dirigeant ou tout autre document tenant lieu - L'original du titre de propriété (ACD - CMPF - COPIE DU TITRE FONCIER - CERTIFICAT DE PROPRIETE)	Notaire : - Certificat de localisation - Situation fiscale du bien immobilier - Etat foncier. - Lettre de demande de formalité ; - Une expédition en bonne et due forme de l'acte de vente dument signé par les parties et le notaire ; - Les quittances de paiement ; - Le(s) titre (s) de propriété	15 jours	- Droit fixe3 000F - Taxe de publicité.....1,2% - Frais15.000F Droits d'enregistrement 1- Biens d'égale valeur.....3% 2- Biens d'inégale valeur (avec plus-value ou retour sans soulte) : - Plus-value.....4% - Moindre portion.....2% 3- Biens d'inégale valeur (avec plus-value ou retour et soulte) : - Plus-value si > à soulte.....4% - Moindre portion.....2% - Soulte si > à plus-value.....4%	Certificat de Mutation de la Propriété Foncière Etat foncier
MUTATION PAR DECES	Personnes physiques (Héritiers) : - Pièces d'identité ou tout autre document tenant lieu - Certificat de décès fourni par le médecin ; - En cas d'absence ou de disparition, Jugement fourni par le juge - Attestation de solde délivrée par une banque ou un établissement financier - Certificat de tutelle ou d'administration légale délivré par le tribunal au profit des mineurs - Procuration légalisée à l'endroit de l'un des majeurs dans un bureau de l'état civil (Mairie) - L'original du titre de propriété (ACD - CMPF - COPIE DU TITRE FONCIER - CERTIFICAT DE PROPRIETE)	Notaire : - Certificat de localisation ; - Situation fiscale du bien immobilier ; - Etat foncier ; - Lettre de demande de formalité ; - Une expédition en bonne et due forme de l'acte de vente dument signé par les parties et le notaire ; - Les quittances de paiement ; - Le(s) titre (s) de propriété - Certificat d'acquit de droits (original)	15 jours	Droit fixe3 000F Taxe de publicité1,2% Frais15.000F Droits d'enregistrement En ligne directe entre époux : Fraction de part taxable : ≤ 2.500.000F 1% > 2 500.000F et ≤10 000 000F...2.5% > 10 000.000F et ≤50 000 000F....4% > 50.000.000F..... 5% En ligne collatérale : (Entre frères et sœurs) Fraction de part taxable : ≤ 10.000.000F6% > 10.000.000F8.5% Entre parents jusqu'au 4^{ème} degré : Taux..... 10% Entre parents au-delà du 4^{ème} degré et entre personnes non parentes : Taux12%	Certificat de Mutation de la Propriété Foncière Etat foncier